

Avant-propos

Retour à la normale : c'est en ces termes que l'année céréalière 2023-2024 pourrait être décrite. Une récolte dans la moyenne, des intrants à des prix abordables et un marché mondial stable.



Fritz Glauser,
Président

La météo n'a par contre plus de normalité. Difficile de travailler avec des moyennes quand chaque année bat des records de sécheresse, de température, de précipitations ou de tempêtes.

Au-delà des records pluviométriques mettant à mal les travaux des champs et les soins aux cultures, l'hiver et le printemps ont été marqués par les manifestations paysannes. Des revendications claires ont été posées : diminution de la charge administrative et de la complexité de la politique agricole ; meilleure reconnaissance du travail des paysans et amélioration des conditions économiques des exploitations agricoles. Le problème n'est pas nouveau et ces éléments sont défendus par la défense professionnelle, et par la FSPC en particulier, depuis des années dans les prises de position et les discussions avec l'Administration fédérale.

Malgré une communication régulière et transparente sur son travail, la FSPC œuvre à renforcer son lien avec les producteurs. La défense des intérêts des céréaliers ne peut avoir le poids et l'impact nécessaires que si ses membres comprennent et soutiennent les mesures prises. Le futur de la politique se prépare dès maintenant ; des organisations agricoles fortes, soutenues par la base constitueront l'unique possibilité d'influencer une mise en œuvre qui reprenne nos revendications et soit en notre faveur.



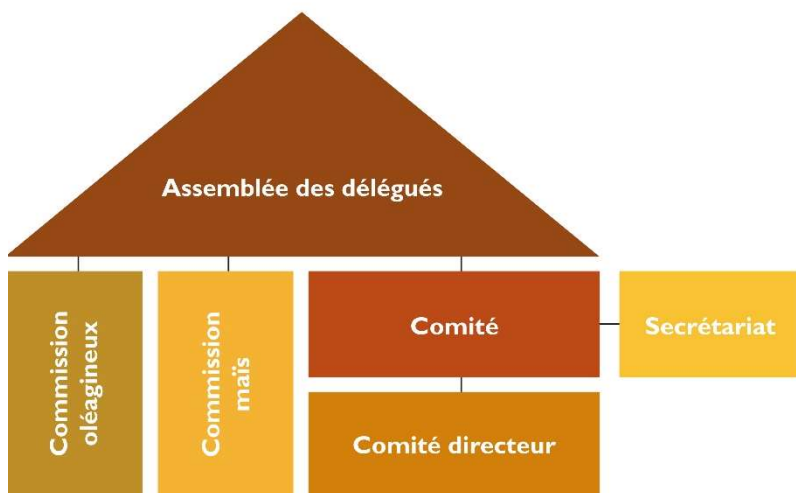
Table des matières

La FSPC se présente	3
La FSPC s'engage...	4
...au niveau politique.....	4
Politique agricole – train d’ordonnances 2024	4
Politique agricole 2030	5
Trajectoires de réduction – engrais et phytosanitaires.....	6
Prises de position et interventions	7
...sur les marchés	8
Céréales panifiables	8
Céréales fourragères.....	15
Maïs	18
Oléagineux.....	18
Autres cultures destinées à l’alimentation humaine	20
La FSPC travaille avec...	22
...swiss granum.....	22
...l’Association « Pain Suisse ».....	23
...l’Association « Huile de colza suisse »	25
...Agro Marketing Suisse (AMS).....	26
La FSPC et la communication	26
Statistiques	30

La FSPC se présente

La Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) est l'organisation nationale des producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. La FSPC représente les intérêts des producteurs. Elle s'engage pour des conditions-cadre favorables, pour une production orientée vers le marché, ainsi que pour la promotion de la qualité et l'acquisition de nouveaux débouchés.

Organigramme de la FSPC



Contact

Fédération suisse des producteurs de céréales

Belpstrasse 26

CH – 3007 Berne

T +41 31 381 72 03

F +41 31 381 72 04

info@fspc.ch

www.fspc.ch





La FSPC s'engage...

...au niveau politique

Politique agricole – train d'ordonnances 2024

Lors de la consultation sur le train d'ordonnances agricoles 2024, la FSPC a principalement défendu cinq éléments centraux :

- Suppression des 3.5 % de surfaces de promotion de la biodiversité sur les terres assolées
- Application à la parcelle (et non à l'exploitation ou à la culture) des programmes de non-recours aux produits phytosanitaires, de couverture de sol et de travail du sol réduit
- Ajournement de l'entrée en vigueur de Digiflux. L'introduction d'un tel outil doit être mûrement réfléchi ; l'outil devra en outre être simple à utiliser, basé sur des expériences de la pratique, correspondre à la réalité du terrain et ne pas demander de données qui vont au-delà du minimum légal
- Augmentation de la protection à la frontière pour les céréales panifiables : le prix de référence pour l'importation des céréales panifiables doit être augmenté à Fr. 60.-/dt et la charge douanière ne doit pas être limitée à Fr. 23.-/dt. Ces deux mesures servent à diminuer la pression des importations et à renforcer la filière panifiable indigène
- Introduction d'une contribution spécifique pour les céréales fourragères, afin d'en améliorer la rentabilité avant que les surfaces ne diminuent davantage.

Les manifestations agricoles du début 2024 ont clairement mis l'accent sur la lourdeur et la complexité administrative de la politique agricole. La FSPC soutient toute demande visant à simplifier le système et à donner la souplesse nécessaire aux producteurs.

Politique agricole 2030

La FSPC fait partie du groupe d'accompagnement de l'OFAG « PA 2030 », qui vise à mettre en place les bases de la future politique agricole. Les réflexions sont à ce stade centrées sur des principes généraux ; pour la FSPC, il s'agit des éléments suivants :

- La politique agricole devra être centrée sur les exploitations agricoles et sur des principes agronomiques ; les paysans devront être intégrés dans la détermination des mesures et la fixation des objectifs, afin que la mise en œuvre soit comprise, réalisable et proche de la pratique
- Une meilleure compréhension de la politique agricole de la part des paysans aurait des répercussions positives sur les filières et, finalement, jusqu'aux consommateurs
- Il s'agira de mieux mettre en avant les efforts déjà réalisés, ainsi que les succès, afin que les paysans se sentent reconnus dans leur travail. Cette approche, constructive, créerait une dynamique positive et aurait un effet bénéfique sur la plus-value réalisable au niveau du marché
- La production de denrées alimentaires doit être au centre de la politique agricole et bénéficier de davantage de soutien, notamment par une contribution de base plus élevée
- L'accès et la disponibilité des intrants (produits phytosanitaires, engrais) doivent être garantis pour protéger les cultures et assurer les volumes de production et la qualité des produits
- La notion d'empreinte écologique devra être clairement définie, avec des critères précis. Les mesures devront être scientifiquement validées. Il faut éviter de mettre en place des mesures qui n'ont pas d'effet sûr sur les objectifs fixés.

La politique agricole devra être compréhensible pour les producteurs.

- Les revenus des agriculteurs devront enfin atteindre un niveau satisfaisant

Trajectoires de réduction – engrais et phytosanitaires

L'initiative parlementaire 19.475 vise à réduire de 50 % les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici 2027. Les engrais sont également concernés, avec une réduction d'ici 2030 de 15 % des pertes en azote et 20 % des pertes en phosphore.

Produits phyto : de nombreuses mesures ont déjà été mise en œuvre dans le *Plan d'actions Produits phytosanitaires* de l'OFAG, parmi lesquelles la limitation d'utilisation ou la suppression de nombreuses matières actives, la limitation du ruissellement et de la dérive, les programmes de non-recours aux produits phytosanitaires ou la sécurisation des places de lavage et de remplissage des pulvérisateurs. Grâce aux mesures mises en œuvre, beaucoup d'objectifs sont déjà atteints. Le plus gros défi reste la protection des habitats proches de l'état naturels (donc les biotopes). Il s'agira, pour ce point en particulier, de cibler les mesures et de ne pas pratiquer la politique de l'arrosoir, qui obligerait toutes les exploitations à agir sans garantie de résultat.

Pertes en éléments fertilisants : les objectifs sont ambitieux, pour ne pas dire irréalistes. Une réduction des pertes en éléments fertilisants ne doit pas avoir d'impact négatif sur les rendements des cultures. La suppression de la marge de 10 % dans le Suisse-Bilan va malheureusement dans ce sens, ce qui pénalisera les exploitations qui ont un potentiel de production élevé, surtout si les cultures n'ont pas des normes de fumure adaptées (par exemple le maïs grain). La FSPC s'engage pour que les normes de fumure soient adaptées au potentiel de la parcelle et aux rendements réalisables.

Digiflux : la FSPC s’oppose à un système qui aille au-delà des exigences légales. Le système doit rester accessible, compréhensible et devra donc être développé en conséquence.



Prises de position et interventions

La FSPC a été consultée à douze reprises au cours de l’exercice sous revue, notamment sur les demandes de trafic de perfectionnement, les modifications d’ordonnances de politique agricole et environnementale, les ordonnances concernant la législation sur les denrées alimentaires, le retrait de produits phytosanitaires (matières actives) et le crédit-cadre agricole 2026-2029.

Pour ce dernier, le Conseil fédéral a décidé de le réduire de 1.6 %, contre l’avis de nombreuses organisations agricoles et de la quasi-totalité des cantons et des partis. Les revenus agricoles trop bas et l’augmentation constantes des exigences méritent clairement une augmentation du budget agricoles, qui ne doit pas faire les frais des mesures d’économies de la Confédération !

Les prises de position les plus importantes sont disponibles sur notre site internet.

La FSPC s'engage...

...sur les marchés

Céréales panifiables

Récolte 2023 et approvisionnement

Décevante, mais pas catastrophique. C'est en ces termes que la récolte 2023 pouvait être décrite. Avec 382'000 tonnes de céréales panifiables propres à la panification (dont 343'000 tonnes de blé), la récolte était équilibrée. Aucun problème majeur de qualité n'a été relevé, ce qui est positif.

Les stocks avant récolte 2023 étaient déjà très élevés, avec une quantité estimée à plus de 100'000 t. L'approvisionnement était par conséquent assuré jusqu'à la récolte 2024.

Les réserves suffisantes ont permis de ne pas utiliser entièrement le contingent d'importation pour l'année civile 2023, puisqu'il restait un solde non-utilisé de 4'384 tonnes.

Face à baisse de la demande en farine, due notamment à un retour du tourisme d'achat après-Covid, à une légère diminution des importations et à l'augmentation constante des importations de produits finis, les stocks ont été considérés comme trop importants et trop coûteux pour les producteurs (qui subissent au final les frais de stockage) ; des mesures d'allègement de marché de la part de la FSPC ont par conséquent été nécessaires (voir chapitre suivant).

Mesures d'allègement de marché 2023

Les mesures d'allègement de marché (déclassement et soutiens aux exportations) sont financées par le fonds d'allègement de marché. Les cotisations des producteurs à ce fonds se montaient à Fr. 4.63/dt pour la récolte 2023. La Confédération verse dès 2019, en contrepartie, un montant de 15.8 millions de francs aux producteurs,



sous la forme d'un supplément aux céréales. En 2023, cela a représenté un montant de Fr. 129.- par hectare de céréales panifiables et fourragères.

Une analyse de la situation des stocks après récolte 2023 a mis en évidence les éléments suivants : des stocks IP-Suisse remplis au-delà du niveau normal et des stocks Suisse Garantie pratiquement vides. Il existait de plus un déséquilibre entre les classes de qualité Suisse Garantie, avec un excédent pour la classe II (avec des teneurs en protéine tendanciellement faibles) et un manque pour les classes Top et I.

Afin d'adapter au mieux l'offre de blé à la demande du marché et d'éviter une pression sur les prix à la production, la FSPC a décidé de prendre deux mesures solidaires qui ont eu un impact positif sur tous les producteurs. Ces mesures ont permis la meilleure commercialisation possible et ont évité des frais de stockage considérables.

La première mesure consistait en une "re-labellisation" des céréales IP-Suisse en Suisse Garantie, pour 18'000 t, permettant d'équilibrer les deux secteurs sans que les céréales panifiables IP-Suisse de haute qualité ne doivent être déclassées dans le canal fourrager ou ne génèrent des coûts de stockage trop élevés et sans qu'il faille importer du blé pour remplacer les quantités manquantes de Suisse Garantie. Le coût, environ 1 million de franc, a été financé par les cotisations des producteurs IP-Suisse au fonds d'allègement de marché.

La deuxième mesure est le déclassement de blé de classe II dans le secteur de l'alimentation animale. La quantité à déclasser a représenté 9'390 t.

Ces deux mesures ont permis de limiter les quantités stockées avant la récolte 2024 à un niveau « normal » de 80'000 à 90'000 tonnes. Elles auront coûté, au total, 3.1 millions de francs, en tenant compte d'un soutien au stockage pour IG-Dinkel.

Soutiens aux exportations

Deuxième mesure d'allègement de marché, les soutiens aux exportations constituent, depuis le 1^{er} janvier 2019, une tâche exclusivement privée. Dès cette date, la Confédération ne soutient plus les exportations de produits transformés à base de céréales. La filière céréalière a mis en place une alternative privée à l'ancienne « loi chocolatière », reprenant les mêmes bases.

Pour l'année civile 2023, le bilan est à nouveau positif, avec 32'526 tonnes de farine exportées sous forme de produits transformés, soit l'équivalent de 43'260 tonnes de céréales panifiables.

Les coûts totaux des soutiens à l'exportation ont représenté 16.1 millions de francs, soit en moyenne Fr. 49.50/dt de farine (Fr. 35.15/dt en moyenne 2022). Sur ce montant, environ 14 millions de francs ont été à charge de la FSPC (11 millions en 2022). Les dépenses

Un système qui fonctionne grâce à l'engagement de toute la filière !

sont revenues à la normale en 2023 suite à la normalisation des prix internationaux et de la différence de prix de la farine entre la Suisse et l'UE. Cette évolution était attendue.

Il est réjouissant de constater que le système fonctionne toujours et qu'aucun problème majeur n'a été constaté après cinq années, grâce à l'engagement de tous les partenaires de la filière. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

Ce constat positif n'est malheureusement pas partagé par tout le monde. L'Association Marché Equitable Suisse (MES) a réalisé une étude de la filière céréalière qui arrive à la conclusion que les producteurs se font « rouler dans la farine », selon les titres de certains médias.

Les points de divergence entre la FSPC et MES portent notamment sur les éléments suivants :

- Le système mis en place sur une base privée est transparent et fonctionne à souhait. Les chiffres sont publiés régulièrement, de manière agrégée. ProCert et TSM effectuent en outre les contrôles nécessaires au bon fonctionnement, de manière neutre
- Le supplément aux céréales (15.8 millions de francs versés annuellement) sera attaqué au Parlement si les soutiens aux exportations ne sont plus versés. En cas de suppression de ces soutiens, les producteurs perdront plus de 120 francs par hectare de céréales panifiables et fourragères
- Sans l'exportation de produits finis à base de farine suisse, la FSPC devrait procéder à des déclassements de près de 50'000 tonnes chaque année. Cette procédure serait critiquée par les producteurs, mais aussi par la population !
- Les moulins qui livrent la farine aux exportateurs de produits finis ne bénéficient pas de soutiens aux exportations. Ils participent même à hauteur de 10 % de la compensation de la différence de prix de la farine, raison pour laquelle ils n'ont pas d'intérêt à annoncer des prix surfaits
- La solution de la filière pour soutenir les exportations permet aux moulins de conserver une transformation de près de 50'000 t de céréales en farine, ce qui ne serait plus le cas avec du trafic de perfectionnement (importation de farine directement). Pour que la filière continue de fonctionner correctement et éviter d'accroître encore le problème de surcapacité dans les entreprises de transformation, il est nécessaire de continuer à travailler avec des matières premières suisses
- L'alternative à la loi chocolatière a permis, indirectement, de découpler les prix suisses des prix à l'importation. Grâce à cela,

les prix suisses moyens se situent à 58 francs/dt, alors que les importations se font aux alentours de Fr. 50.-/dt.

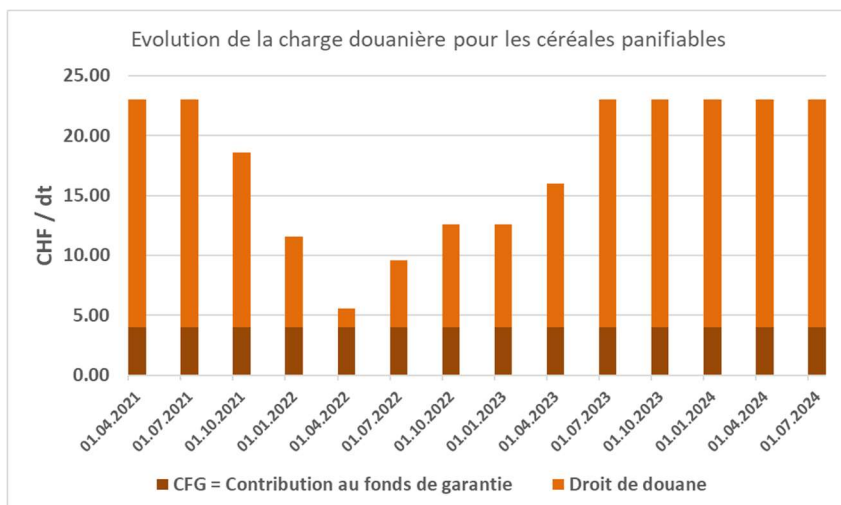
Cette solution alternative, bien qu'ayant des impacts importants sur les cotisations des producteurs, reste à ce jour la meilleure solution pour gérer les quantités, obtenir des prix rémunérateurs et bénéficier du supplément aux céréales.



Protection à la frontière

Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'Ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr) fixe un prix de référence de Fr. 53.-/dt pour les importations de céréales panifiables, en moyenne des qualités importées. La charge douanière ne peut cependant pas dépasser 23 francs par 100 kilos, ce qui protège les consommateurs, mais pas les producteurs. En effet, lorsque les prix à l'importation sont élevés, les droits de douane sont réduits, mais lorsque les prix mondiaux sont bas, les droits de douane ne peuvent pas dépasser le maximum fixé.

Depuis juillet 2023, la protection à la frontière pour les céréales panifiables est à son maximum de Fr. 23.-/dt. La situation s'est donc normalisée sur les marchés internationaux, même si les fluctuations restent importantes. Au cours des trois dernières années, la variabilité des prix mondiaux a atteint des records !



Prix indicatifs pour la récolte 2024

Les prix indicatifs des céréales panifiables de la récolte 2024 ont été négociés le 10 juin 2024. Après une analyse détaillée de la situation du marché, des attentes des producteurs, des coûts de production ainsi que des nouvelles mesures relatives aux trajectoires de réduction (risques au niveau des produits phytos et pertes en éléments fertilisants), les partenaires de la filière sont arrivés à la conclusion qu'une légère progression des prix indicatifs était nécessaire. Après d'intenses discussions, les prix indicatifs suivants ont été fixés :

- Classe Top : Fr. 60.00/dt (+ 1.50/dt)
- Classe I : Fr. 57.00/dt (+ 1.50/dt)
- Classe II : Fr. 54.50/dt (+ 1.50/dt)

Ce compromis souligne le soutien apporté à la production de céréales indigènes pour la fabrication de farine, de pain et de produits de boulangerie suisses, dans un contexte où la concurrence des importations de produits finis est particulièrement forte.

Lors de la négociation des prix indicatifs, les transformateurs ont

Dans un contexte de grande concurrence des importations, les prix indicatifs constituent un signe du soutien à la production par la filière !

relevé l'importance de poursuivre les discussions visant à améliorer la qualité du blé panifiable, notamment au niveau des teneurs en protéine. La FSPC participera par conséquent aux futures discussions dans le groupe de travail « Teneur en protéines » de swiss granum, chargé d'examiner l'extension du paiement à la

protéine à toutes les classes de blé dès la récolte 2025 et de discuter d'une teneur minimale en protéines pour le blé panifiable.

Céréales fourragères

Récolte 2023

Comme pour les panifiables, les céréales fourragères ont eu des rendements moyens en 2023. Les quantités produites ont juste atteint 380'000 tonnes (sans les céréales panifiables déclassées naturellement), soit 6 % de moins que la récolte 2022.

La quantité de maïs grain récoltée en 2023 était à nouveau très faible, avec 135'000 tonnes, ce qui influence le résultat global.

Comme les besoins en céréales fourragères des fabricants d'aliments se montent à environ 950'000 tonnes, la production indigène n'a représenté que 40 % de l'approvisionnement en céréales (2022 : 43 %).

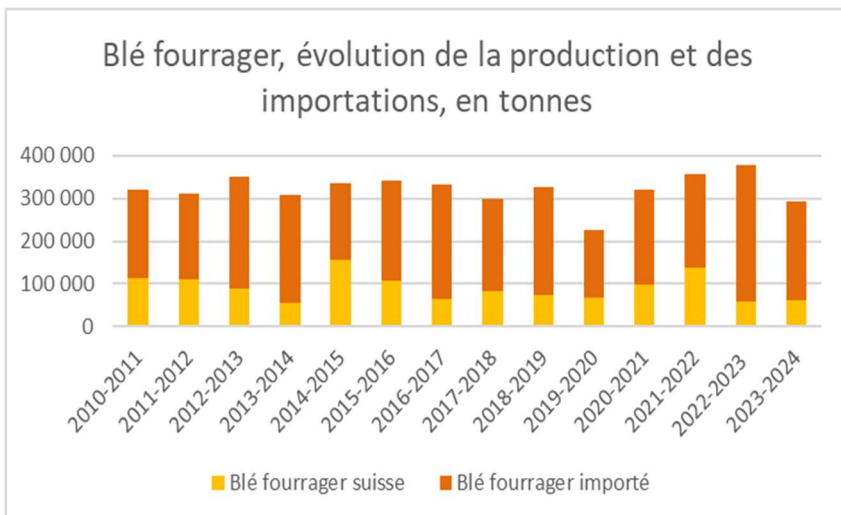
Protection à la frontière

La protection à la frontière pour les matières premières fourragères se base sur le système des prix-seuils, qui vise à importer durant toute l'année les marchandises à une valeur donnée, en corrigeant mensuellement les droits de douane si nécessaire, en fonction de l'évolution des prix internationaux et du taux de change.

Pendant l'année sous revue, la FSPC est intervenue à plusieurs reprises auprès de l'OFAG, car les droits de douane étaient trop faibles.

Entre juillet 2023 et juin 2024, les importations de blé fourrager et d'orge sont restées à un niveau normal, malgré des prix à l'importation parfois très avantageux.





Durant l'année écoulée, le groupe de travail « Protection à la frontière » de swiss granum a étudié le système en profondeur et a fait des propositions à l'OFAG pour améliorer la base de calcul et la réactivité du système. Même si des améliorations ont été constatées, la base décisionnelle et la prévisibilité doivent encore être renforcées. Le travail se poursuit donc.

Il est en effet nécessaire que la protection à la frontière soit fixée de manière à ce que les importations ne fassent pas pression sur la marchandise indigène.

Prix indicatifs

Les négociations des prix indicatifs pour la récolte 2024 n'ont malheureusement pas permis de trouver un compromis au sein de la filière. Sur la base des coûts de production et d'attentes d'un revenu adéquat pour la production de céréales fourragères, le Comité de la



FSPC a déterminé des prix minimaux de Fr. 44.-/dt pour le blé fourrager et Fr. 42.-/dt pour l'orge fourragère.

Ces revendications n'ont malheureusement pas trouvé de compromis lors des négociations, notamment par crainte de renchérir les aliments pour animaux. La commercialisation de la récolte 2024 se fera par conséquent sans prix indicatif de la part de la filière céréalière ! La rentabilité des céréales fourragères est actuellement insuffisante et l'effet sur les surfaces est maintenant visible, avec une baisse de 5'100 hectares entre les récoltes 2023 et 2024 (diminution de 800 ha de blé fourrager, 3'200 ha d'orge, 500 ha d'avoine, 600 ha de triticale).

La FSPC s'est fortement engagée au printemps 2024, avec l'Union suisse des paysans et les représentants de la production animale, à développer une solution de filière pour découpler les prix à l'importation des prix suisses, ce qui aurait permis d'augmenter les prix indigènes et de répercuter cette hausse sur le prix des produits jusqu'aux consommateurs. Le manque de volonté pour mettre en œuvre une telle solution a malheureusement réduit à néant les efforts fournis pour une solution globale.

Les réflexions vont se poursuivre, mais il est clair que la FSPC ne pourra pas trouver de solution sans le soutien des échelons en aval de la filière. Les réflexions sectorielles constituent maintenant l'ultime chance de renverser la tendance ; elles devront se dérouler dans un climat constructif, où chacun devra voir les avantages globaux avant de considérer les inconvénients d'une solution de branche.

Maïs

Le projet « MaisNet : innovations pour une culture du maïs durable en Suisse – focalisation sur les éléments fertilisants » a terminé sa troisième saison en 2023. La mise en valeur des données se fait par Agroscope en 2024 et une publication est prévue début 2025. La masse de données est importante ; la variabilité entre les parcelles et les années est énorme, raison pour laquelle la mise en valeur prend du temps.



Dès 2025, un nouveau projet sera lancé, toujours sur la fumure azotée du maïs, mais avec une approche novatrice basée sur l'activité enzymatique du sol. 2024 est par conséquent une année de transition et les producteurs ont montré un grand intérêt pour les projets.

Oléagineux

Récolte 2023

La récolte de colza 2023, d'environ 82'000 t, a été inférieure de 10'000 t à celle de 2022, malgré une quantité attribuée constante et à un niveau élevé de 100'000 t. La floraison du colza a coïncidé avec une période de froid, ce qui a réduit les rendements. La récolte a cependant pu se dérouler ensuite dans de bonnes conditions.

Pour le tournesol, une récolte record a été enregistrée, avec plus de 17'900 t. La quantité attribuée (19'800 t) a ainsi presque été atteinte. Jamais auparavant les tournesols n'avaient été cultivés et récoltés en aussi grande quantité en Suisse ! L'augmentation de la quantité de la convention-cadre à 20'000 t pour la récolte 2023 a permis de tenir compte de la volonté accrue des producteurs pour cette culture.

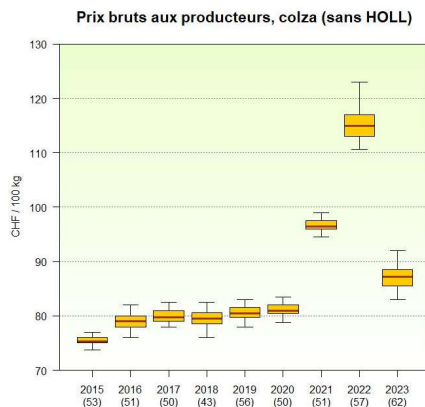
Pour le soja, le potentiel de culture de 7'000 t n'est définitivement pas encore atteint avec une récolte de près de 4'400 t.



Prix

Aucun prix indicatif n'est fixé pour le colza, le tournesol et le soja. Les prix du marché publiés par swiss granum se basent sur les prix actuels de la bourse au moment de la conclusion du contrat entre les huileries et leurs acheteurs au printemps précédant la récolte. L'importation n'est pas limitée par des contingents tarifaires et les droits de douane sont fixes et ne sont pas liés à un prix de référence

à atteindre. En conséquence, les prix suisses présentent les mêmes fluctuations que les prix du marché mondial, même s'ils se situent à un niveau plus élevé. Avec la récolte 2023, les prix se sont stabilisés après deux années de turbulences (forte hausse des prix due à la crise de Corona et au début de la guerre en Ukraine).



Evolution des attributions

La quantité contractuelle pour la récolte 2025 reste à un niveau très élevé pour le colza, avec 106'065 t au total, dont 34'000 t de colza HOLL. Avec presque 91'000 t, la quantité attribuée est nettement inférieure.

La quantité contractuelle de tournesol pour la récolte 2025 a pu être augmentée à 26'100 t. La demande, tout comme l'intérêt de produire cette culture attrayante et extensive, sont élevés.

Pour le soja, des contrats de prise en charge de 7'000 t ont été conclus. L'attribution a été faite pour environ 5'300 t. Comme les semis n'auront lieu qu'au printemps 2025, les inscriptions sont encore possibles, comme pour le tournesol. La totalité du soja attribué sera utilisée pour la production d'aliments pour animaux.

Autres cultures destinées à l'alimentation humaine

Les cultures dites de niche ou autres cultures destinées à l'alimentation humaine sont toujours présentes dans les médias,

même si la progression de la consommation semble se stabiliser. Les expériences tant au niveau de la production que de la transformation sont nombreuses en Suisse et trois cultures semblent avoir un potentiel de marché plus important : l'avoine alimentaire pour les boissons, ainsi que les pois protéagineux et les féveroles pour la transformation.

Au cours de l'année écoulée, le groupe de travail "Cultures de niche" de swiss granum, réunissant des représentants de tous les niveaux (production, commerce, transformation), a validé les recommandations des conditions de prise en charge, notamment au niveau du taux d'humidité et de la charge. Les expériences et essais en cours permettront de vérifier et d'adapter si nécessaires ces recommandations.

Au niveau des prix, les discussions et négociations n'ont pour le moment pas permis de trouver un compromis. Du côté des producteurs, les prix doivent couvrir non seulement les coûts de production, mais aussi les risques liés à la culture (fluctuations de rendement et de qualité). La FSPC a calculé les prix à la production suivants pour une production rentable :

- Avoine alimentaire : Fr. 83.-/dt
- Pois protéagineux : 103.-/dt

La filière indigène est en concurrence avec les importations de matières premières (pour lesquelles la protection à la frontière est faible voire inexistante), mais également de produits transformés ou finis. Il est par conséquent difficile de réaliser une plus-value suffisante auprès des consommateurs qui permettrait de combler les désavantages concurrentiels de la filière indigène face aux importations.

La FSPC poursuit son engagement avec les partenaires pour donner une chance à ces « nouvelles » productions.

La FSPC travaille avec...

...swiss granum



La FSPC représente les intérêts des producteurs au sein de l'interprofession swiss granum, dans les différents organes.

Les éléments les plus importants sont les suivants :

- Fixation des prix indicatifs pour la récolte 2024, en légère augmentation par rapport à ceux de l'année dernière pour les panifiables, ce qui est réjouissant. Pour les fourragères, aucun prix indicatif n'a pu être fixé en raison des divergences entre les attentes des producteurs et des engraisseurs.
- Etablissement du bilan quantitatif de la récolte 2023 en céréales panifiables et demande d'une nouvelle répartition des tranches du contingent d'importation, afin de garantir un approvisionnement suffisant et équilibré avant la récolte 2024
- Poursuite des travaux dans le groupe « Protection à la frontière », afin de rendre les adaptations des droits de douane plus flexibles, plus réactives et plus proches des réalités du marché
- Groupe de travail « Nouvelles cultures destinées à l'alimentation humaine » : définition de recommandations pour les conditions de prise en charge de ces cultures. Les discussions sur les prix indicatifs n'ont malheureusement pas abouti
- Transparence du marché : estimations et recensements de récoltes, recensement de la qualité, bilan quantitatif de la récolte 2023
- Fixation des conditions de prise en charge pour la récolte 2024
- Monitoring sur les mycotoxines et recommandations aux partenaires de la filière
- Etablissement des listes recommandées et planification des essais variétaux

...l'Association « Pain Suisse »

L'Association « Pain Suisse » (APS) a pour objectif de promouvoir la consommation de pain et de pâtisseries en Suisse et, partant, celle de céréales. Vous trouverez la composition de l'APS ainsi que des informations complémentaires sur le travail effectué sur le site internet www.painsuisse.ch.



Trois ans après le lancement de la marque « Pain suisse », un bilan positif peut être tiré : près de 400 demandes d'utilisation de la marque ont été déposées, principalement par des boulangeries artisanales !

Au niveau des mesures de communication, le pain est positionné, dans l'alimentation :

- en tant qu'aliment sain, précieux et polyvalent
- avec des avantages pour la santé aux différentes étapes de la vie.

Sur demande de la FSPC, l'APS a fait une réflexion pour valoriser le fait que les céréales suisses sont produites sans glyphosate pour accélérer la maturation. Cet élément sera communiqué dès l'été 2024.

Durant l'année sous revue, une campagne d'affichage et des publications dans les journaux et sur les réseaux sociaux ont été mises en œuvre pour une meilleure visibilité de la marque.





Obligation de déclarer par écrit le pays de production des produits de boulangerie

Dès le 1^{er} février 2024, le pays de fabrication du pain et des produits de boulangerie vendus en vrac devra être indiqué par écrit. Cela s'applique aux pains vendus en magasins ou servi en tranches par exemple dans les restaurants ou pour la confection de sandwiches.

Une période transitoire est prévue jusqu'à la fin janvier 2025.

Grâce à cette nouvelle réglementation, les consommateurs pourront enfin savoir s'il s'agit d'un produit suisse ou importé.

La FSPC espère ainsi récupérer des parts de marché aux produits importés, partant du principe que la provenance des produits de boulangerie aura un poids important dans les décisions d'achat des consommateurs.

...l'Association « Huile de colza suisse »

L'objectif de l'Association « Huile de colza suisse » (AHCS) est d'améliorer l'image de l'huile de colza, en particulier grâce à ses particularités diététiques exceptionnelles, de promouvoir les ventes et de gagner des parts de marchés dans le secteur des ménages privés et de la gastronomie. La composition de l'Association ainsi que des informations complémentaires sur le travail effectué peuvent être consultées sur www.colza.ch.



L'année écoulée a été un succès pour l'Association « Huile de colza suisse » : les spots TV ont été diffusés avec le slogan « Perfect match ! ». Les contacts avec la gastronomie ont été renforcés et la promotion de l'huile de colza suisse sur le point de vente (grands magasins) a été poursuivie. La demande en huile de colza suisse reste à un niveau très élevé !



Image tirée du spot publicitaire pour l'huile de colza suisse.

...Agro Marketing Suisse (AMS)

L'objectif de l'AMS est de promouvoir les ventes de l'ensemble des matières premières suisses. AMS est en particulier responsable de l'indication de provenance Suisse Garantie. La FSPC est représentée au Comité et dans les commissions techniques d'AMS par Pierre-Yves Perrin. La représentation de la filière dans les autres groupes de travail se fait d'entente avec swiss granum.

Pratiquement toute la production de céréales panifiables, de colza et de tournesol est commercialisée sous la marque de provenance Suisse Garantie. Au niveau agricole, la gestion de la base de données est établie au travers d'Agrosolution ; les contrôles sur les exploitations peuvent ainsi avoir lieu en même temps que les contrôles PER.

La FSPC et la communication

La FSPC publie régulièrement une Newsletter sur les thèmes et activités actuels.

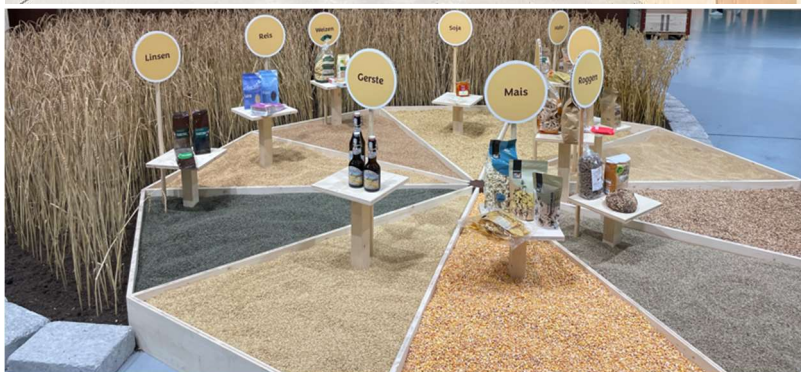
Les « Actualités céréalières » sont publiées quatre fois par année dans la presse agricole, avec des chiffres et des faits relatifs à la culture des céréales et oléagineux.

En février, juin et octobre paraissent les « Bulletin de marché », résumant, pour les lecteurs, les observations du marché de la FSPC.

En fonction des besoins, des communiqués de presse sont rédigés et publiés dans les journaux et sur notre site internet.

Le secrétariat dispose de matériel de promotion et de communication, qui peut être utilisé lors de foires et manifestations. Ce matériel est disponible gratuitement : www.fspc.ch/materiel-dinformation-et-de-promotion.

La FSPC a également participé cette année à la BEA, du 3 au 12 mai 2024, avec un stand dédié à la filière céréalière. Cet événement destiné au grand public a permis de créer des contacts avec les visiteurs et de leur expliquer l'importance de la production de céréales en Suisse.







Impressions de l'exposition à la BEA 2024 sur le thème "Céréales suisses - naturelles, saines, durables".

Le secrétariat et les membres du Comité directeur se tiennent à disposition pour des exposés ou conférences, que ce soit lors d'assemblées ou dans les écoles d'agriculture.

Info pour les statistiques

Prix indicatif jusqu'en 2010 : prix producteur pour une marchandise livrée, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge

Prix indicatif dès 2011 : Prix indicatif "récolte" respectivement "après récolte" pour les céréales panifiables, départ du centre collecteur, répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum.

Statistiques

Tableau I : Prix garantis et prix indicatifs des céréales panifiables (en Fr./dt)

	Prix garantis ¹ (Fr./dt)		Prix indicatifs (Fr./dt)			
	1990	2000	2020	2022, après-récolte	2023	2024
Blé Top	112.00	-	52.00	58.50	58.50	60.00
Blé I	107.00	75.00	50.00	55.50	55.50	57.00
Blé II	103.00	70.00	49.00	53.00	53.00	54.50
Blé III	99.00	-	-	-	-	-
Blé biscuit	98.00	69.00	49.00	53.00	53.00	54.50
Seigle	105.00	62.00	40.00	44.00	44.00	45.00
Epeautre A	98.00	66.00	56.00	62.00	62.00	58.00
Epeautre B	-	52.00	-	-	-	-

Source: FSPC et swiss granum

¹ : Prix de prise en charge par la Confédération (sans déduction de la taxe de coresponsabilité)

Tableau 2 : Prix indicatifs des matières fourragères et des protéagineux (en Fr./dt)

	Prix indicatifs (en Fr./dt)						
	2000	2010	2020	2021	2022	2023	2024
Blé fourrager	-	36.50	36.50	36.50	39.50	Pas de prix indicatifs	Pas de prix indicatifs
Orge	47.00	34.50	34.50	34.50	37.50		
Triticale	48.00	34.50	34.50	34.50	37.50		
Avoine	43.00	30.50	30.50	30.50	33.50		
Maïs	49.00	36.50	36.50	36.50	39.50		
Pois protéagineux	53.00	37.00	37.00	37.00	40.00		
Féverole	47.00	34.50	34.50	34.50	37.50		
Lupin blanc	-	42.50	42.50	42.50	45.50		

Source: USP et swiss granum

Prix indicatif: prix producteur pour une marchandise livrée, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge.

Tableau 3 : Prix garantis et prix payés aux producteurs des oléagineux (en Fr./dt)

	Prix garantis ¹ (Fr./dt)		Prix moyens ² (Fr./dt)				
	1995	1999	2000	2010	2020	2023	2024
Colza	165.00	150.00	ca. 70.00	78.76-81.76	76.47-79.47	85.32-88.32	87.63-90.63
Colza HOLL	-	-	-	-	83.50-86.50	90.13-93.13	96.88-99.88
Tournesol	165.00	165.00	ca. 73.00	80.75-83.75	75.82-78.82	77.93-80.93	Pas encore connu lors de la rédaction
Tournesol «high oleic»	-	-	-	84.70-87.70	80.28-83.28	82.05-85.05	
Soja³	-	-	50.00-55.00	53.69-56.69	39.00-44.00	52.50-57.00	

Sources : OFAG et swiss granum

¹ : Prix de prise en charge par la Confédération

² : Le prix payé au producteur est un prix de départ au centre collecteur, duquel il faut encore déduire les frais d'entrée. Estimation avant la récolte.

³ : Dès la récolte 2019, la fourchette de prix est pour le soja fourrager. Auparavant, il s'agissait de soja alimentaire.

Tableau 4: Importations dans le cadre du contingent tarifaire n° 27 «céréales panifiables» (t)

	Blé	Seigle	Epeautre	Engrain/ Amidonnier	autres	Total
Total 2010	57'894	1'977	3'961	0	0	63'832
Total 2020	28'693	742	8'542	102	160	38'239
1er trimestre 2021	3'041	170	4'864	0	4	8'079
2ème trimestre 2021	7'068	0	2'875	1'102	5	11'050
3ème trimestre 2021	9'074	117	4'305	27	1	13'525
4ème trimestre 2021	22'457	1'077	8'372	155	10	32'070
Total 2021	41'640	1'365	20'416	1'284	20	64'725
1er trimestre 2022	40'409	268	9'267	27	30	50'000
2ème trimestre 2022	51'322	1'104	6'544	26	26	59'022
3ème trimestre 2022	6'844	345	2'512	1	0	9'702
4ème trimestre 2022	7'522	416	2'967	425	32	11'362
Total 2022	106'097	2'133	21'290	479	88	130'087
1er trimestre 2023	27'968	507	4'507	26	18	33'026
2ème trimestre 2023	15'398	227	1'305	58	12	17'000
3ème trimestre 2023	4'935	0	1'174	53	4	6'166
4ème trimestre 2023	8'816	11	568	77	23	9'495
Total 2023	57'117	745	7'554	214	57	65'687
1er trimestre 2024	13'871	0	1'820	22	22	15'735
2ème trimestre 2024	18'701	258	2'975	16	31	21'981
Total 2024	32'572	258	4'795	38	53	37'716

Source: OFDF

Tableau 5 : Evolution des surfaces en hectares (ha), Sources: *USP et swiss granum*, *provisoire

	1990	2000	2010	2015	2020	2023	2024*
Blé panifiable	97'249	94'109	77'853	75'654	68'509	69'245	69'504
Seigle	3'446	3'643	2'248	1'928	1'798	2'110	1'972
Epeautre	2'609	1'467	4'136	3'985	5'933	8'496	6'934
Autres cér. panifiables	115	41	138	164	368	485	224
Total cér. panifiables	103'419	99'260	84'375	81'731	76'608	80'336	78'634
Blé fourrager	-	-	9'057	8'309	9'613	8'510	7'788
Orge	60'036	45'741	28'949	28'548	27'808	26'346	24'860
Triticale	10'480	10'306	10'274	8'252	7'457	6'518	6'104
Avoine	10'431	5'067	1'789	1'587	1'793	2'871	2'162
Maïs grains	27'367	22'006	15'208	12'564	19'972	15'654	15'565
Autres cér. fourragères	234	291	170	196	256	236	261
Total cér. fourragères	108'548	83'411	65'447	59'456	66'899	60'135	56'740
Total céréales	211'967	182'671	149'822	141'187	143'507	140'471	135'374
Pois protéagineux	1'676	2'581	3'483	4'355	3'573	2'430	2'337
Féverole	159	275	274	556	957	732	859
Lupin	-	36	59	105	210	318	291
Autres protéagineux	-	-	-	-	814	1'259	1'282
Total protéagineux	1'835	2'892	3'816	5'016	5'554	4'739	4'769
Colza	16'813	14'343	21'806	23'432	24'509	25'339	24'357
Tournesol	-	3'579	3'563	4'568	4'504	6'360	7'284
Soja	1'075	952	1'087	1'719	2'032	3'079	3'209
Autres oléagineux	-	-	178	172	269	449	467
Total oléagineux	17'888	18'874	26'634	29'891	31'314	35'227	35'317

Tableau 6 : Quantités d'oléagineux attribuées en tonnes, Source : FSPC

	Colza			Tournesol			Soja		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
AG	10'122	10'126	8'724	965	1'002	1'253	165	148	184
BE	12'675	12'558	11'110	1'976	2'006	2'615	224	227	324
BS/BL	1'943	1'905	1'798	59	43	66	162	161	245
FR	9'170	8'845	8'175	1'297	1'398	1'526	246	249	163
GE	3'743	3'776	3'706	1'596	1'523	1'391	1'184	958	845
GL	21	19	-	-	-	-	-	-	-
GR	224	185	147	-	-	-	-	-	-
JU	4'431	4'150	3'849	425	447	483	74	48	54
LU	4'796	4'689	4'404	134	166	165	36	37	39
NE	2'188	2'180	2'157	41	48	112	71	64	79
SG	399	407	439	7	12	9	43	45	53
SH	5'460	5'247	4'974	1'552	1'475	1'535	162	139	148
SO	3'670	3'634	3'101	500	561	744	304	248	204
SZ	86	98	62	-	-	-	-	-	-
TG	4'707	4'399	3'760	1'398	1'432	1'504	121	87	138
TI	-	-	-	25	30	17	102	60	80
VD	28'397	26'893	26'040	6'870	6'914	6'994	2'546	2'056	1'560
VS	309	280	284	-	-	-	84	90	96
ZG	504	441	371	23	21	92	5	2	3
ZH	8'415	7'945	7'263	2'331	2'611	2'758	838	811	871
Total	101'260	97'777	90'364	19'199	19'689	21'264	6'367	5'430	5'086

Dans les cantons de AR/AI, OW/NW et UR ces cultures ne sont pas cultivées.

Tableau 7: Evolution des cotisations des producteurs en francs par 100 kg, Source : FSPC

	2010	2015	2020	2023	2024
Cotisations prélevées sur toutes les cultures en faveur de:					
<i>FSPC</i>	0.06	0.06	0.055	0.055	0.055
<i>swiss granum</i>	0.03	0.03	0.045	0.045	0.050
<i>USP</i>	0.03	0.03	0.02	0.02	0.02
<i>Sous-total</i>	0.12	0.12	0.12	0.12	0.125
Total céréales panifiables ¹	0.67	0.82	4.80	4.80	4.75
<i>dont fonds d'allègement de marché</i>	0.50	0.65	4.63	4.63	4.575
<i>dont fonds de promotion céréales</i>	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Total céréales fourragères	0.12	0.12	0.12	0.12	0.125
Total colza	1.63	1.62	1.62	1.42	1.025
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	1.00	1.00	1.00	0.80	0.40
<i>dont commission huile de colza suisse</i>	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
<i>dont projet R & D</i>	0.01	-	-	-	-
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	-	-	-	-	-
Total tournesol	1.12	1.12	1.12	0.92	0.525
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	1.00	1.00	1.00	0.80	0.40
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	-	-	-	-	-
Total soja et lin	0.12	0.12	0.12	0.12	0.125
Total protéagineux	0.12	0.12	0.12	0.12	0.125

¹: Prélèvement de Fr. 1.- supplémentaire sur l'épeautre en faveur de la CI Epeautre (IG Dinkel)

Tableau 8: Importations de céréales en tonnes Source: swiss granum et swissimpex, *provisoire

	N° de tarif vieux	N° de tarif nouveaux	2000	2010	2020	2023*
Blé tendre	1001.9011- 9090	1001.9100- 9990	168'265	250'944	309'084	348'149
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			78'103	109'357	81'469	87'149
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			89'873	141'382	209'052	254'105
Blé dur	1001.1011- 1090	1001.1100- 1990	130'657	85'071	62'295	68'774
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			130'550	81'773	62'247	68'703
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			104	3'262	0	50
Seigle	1002.0011- 0090	1002.1000- 9090	10'435	4'719	1'474	1'453
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			4'234	2'050	787	747
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			5'335	2'141	77	52
Orge	1003.0010- 0090	1003.1000- 9090	74'732	71'357	40'982	38'814
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			9'051	8'558	8'783	7'280
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			65'444	62'441	31'771	31'403
Triticale	1008.9013- 9039	1008.6010- 6090	192	559	455	1'407
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			0	0	121	115
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			190	552	329	1'288
Avoine	1004.0010- 0090	1004.1000- 9090	45'863	56'391	48'493	36'394
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			36'982	24'092	22'890	18'688
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			8'851	32'285	25'363	17'400

Tableau 8: Importations de céréales en tonnes Source: swiss granum et swissimpex, *provisoire

	N° de tarif vieux	N° de tarif nouveaux	2000	2010	2020	2023*
Mais grains	1005.1000- 9090	1005.1000- 9090	24'981	96'419	139'891	177'727
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			8'250	3'696	5'610	3'697
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			15'218	91'137	132'872	172'354
Riz	1006.1020- 4090	1006.1000- 4090	75'257	113'001	123'928	93'111
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			47'158	44'798	60'299	54'899
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			28'099	68'203	63'577	38'197
Autres céréales	1007...	1007... 1008.10-.5090, .9010-.9090	12'377	4'053	4'173	3'003
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>	1008.101- .5090, .9010- .9090		4'235	2'657	3'527	2'491
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			7'957	1'370	556	358
Total céréales			542'759	682'513	730'776	768'832
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>		Valable dès le	318'563	276'981	245'732	243'769
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>		1.1.2012	221'071	402'773	463'597	515'207
<i>dont déclaré à d'autres fins</i>			3'125	2'759	21'447	9'856

Tableau 9: Evolution des volumes de production (t)	1990	2000	2010	2020	2022	2023*
Blé panifiable (propre à la panif.)			376'028	385'335	377'725	344'084
Epeautre (propre à la panif.)			12'826	22'368	27'335	28'614
Seigle (propre à la panif.)			10'072	8'998	8'353	9'200
Autres cér. panifiables (propres à la panif.)			467	1'350	1'591	1'639
Cér. panifiables (propres à la panif., incl. semence)			399'393	418'051	415'004	383'537
<i>Blé panifiable (déclassé, impropres à la panif.)</i>			58'034	32'982	4'860	3'695
<i>Autres cér. panifiables (impropres à la panif.)</i>			5'865	1'061	2'048	710
Blé fourrager	0	0	57'024	65'983	55'541	48'170
Orge	324'375	267'103	169'920	187'098	176'550	158'311
Avoine	50'421	24'953	7'948	5'700	4'591	3'743
Triticale	52'578	61'898	56'705	45'398	41'477	34'618
Mais grains	225'415	211'922	142'858	218'380	124'099	134'397
Autres cér. fourragères	1'142	1'462	883	1'504	1'097	1'100
Total cér. fourragères			499'237	558'106	410'263	384'744
<i>Dont cér. panif., déclassées, impropres à la panif.</i>			63'899	34'043	6'908	4'405
Semences de cér. panifiables	20'600	18'500	15'837	16'524	16'478	16'303
Semences de cér. fourragères	12'800	11'000	9'118	8'470	8'599	7'768
Total semences de céréales	33'400	29'500	24'955	24'994	25'077	24'071
Total céréales	33'400	29'500	923'585	1'009'597	850'344	792'352
Pois protéagineux	6'697	8'954	14'537	10'171	9'202	4'705
Féverole	782	1'137	851	1'930	1'973	1'354
Autres protéagineux			189	3'509	3'859	3'524
Total protéagineux	7'479	10'091	15'577	15'610	15'034	9'583
Colza	43'215	39'060	67'900	88'083	92'059	82'291
Tournesol		11'666	10'600	12'293	14'225	17'913
Soja	2'611	3'750	3'076	5'247	6'175	6'949
Autres oléagineux			400	460	684	513
Total oléagineux	45'826	54'476	81'976	106'083	113'143	107'666

